

Table des matières

A. CODE DU TRAVAIL (EXTRAITS)

| | |
|---|----|
| 31 juillet 2006. – CODE du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>) | 1 |
| 31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>) | 46 |

B. LOIS

1. Lieux de travail

| | |
|--|----|
| 29 avril 2000. – LOI transposant la directive n° 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires (<i>Mémorial A n° 36, 12 mai 2000</i>) | 49 |
| 11 août 2006. – LOI relative à la lutte antitabac (<i>Mémorial A n° 154, 1^{er} septembre 2006</i>) | 50 |

2. Établissements classés et Accidents majeurs

| | |
|--|----|
| 10 juin 1999. – LOI relative aux établissements classés (<i>Mémorial A n° 100, 28 juillet 1999</i>) | 56 |
| 28 avril 2017. – LOI concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (<i>Mémorial A n° 459, 3 mai 2017</i>) | 63 |

3. Code pénal (extrait)

| | |
|----------------------------------|----|
| 16 juin 1879. – CODE pénal | 77 |
|----------------------------------|----|

4. Association d'assurance accident (extrait)

| | |
|--|----|
| 12 mai 2010. – LOI portant réforme de l'assurance accident et modifiant: 1) le Code de la sécurité sociale; 2) la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois; 3) la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'État; 4) le Code du travail; 5) la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural; 6) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (<i>Mémorial A n° 81, 27 mai 2010</i>) | 78 |
|--|----|

5. Conseiller à la sécurité transport

| | |
|---|----|
| 24 décembre 1999. – LOI relative aux conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (<i>Mémorial A n° 155, 31 décembre 1999</i>) | 79 |
|---|----|

6. Radioprotection (rayonnements ionisants)

| | |
|--|----|
| 28 mai 2019. – LOI 1. relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et à la sécurité des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance; 2. relative à la gestion des déchets radioactifs, du transport de matières radioactives et de l'importation; 3. portant modification de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé (<i>Mémorial A n° 389, 7 juin 2019</i>) | 80 |
|--|----|

C. RÈGLEMENTS

1. Lieux et équipements de travail

1.1. Lieux de travail

| | |
|---|-----|
| 4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>) | 113 |
|---|-----|

1.2. Équipements de travail

| | |
|---|-----|
| 4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>) | 118 |
|---|-----|

1.3. Équipements de protection individuelle

| | |
|---|-----|
| 4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>) | 122 |
|---|-----|

1.4. Signalisation de sécurité

| | |
|--|-----|
| 14 novembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail (<i>Mémorial A n° 235, 23 novembre 2016</i>) | 138 |
|--|-----|

1.5. Assistance médicale à bord des navires

| | |
|--|-----|
| 22 juin 2000. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires (<i>Mémorial A n° 80, 21 août 2000</i>) | 142 |
|--|-----|

1.6. Atmosphères explosives

| | |
|---|-----|
| 21 mars 2005. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés à risque d'atmosphères explosives (<i>Mémorial A n° 39, 5 avril 2005</i>) | 157 |
|---|-----|

1.7. Objets tranchants - Équipements de travail

| | |
|--|-----|
| 29 avril 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et dans le secteur sanitaire (<i>Mémorial A n° 90, 13 mai 2016</i>) | 160 |
|--|-----|

2. Secteurs d'activité

2.1. Entreprises industrielles et commerciales

28 août 1924. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL concernant les prescriptions relatives à la santé et la sécurité du personnel occupé dans les entreprises industrielles et commerciales (*Mémorial A n° 44, 12 septembre 1924*) 161

2.2. Travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement

28 août 1924. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL concernant les prescriptions relatives à la santé et la sécurité du personnel occupé aux travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement (*Mémorial A n° 44, 12 septembre 1924*) 164

2.3. Industries extractives par forage

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives par forage (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*) 168

2.4. Industries extractives à ciel ouvert ou souterraines

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives à ciel ouvert ou souterraines (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*) 174

2.5. Formations et agréments des coordinateurs de sécurité et santé chantiers

9 juin 2006. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – concernant la formation appropriée par rapport aux activités de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles; – déterminant les modalités d'octroi de l'agrément en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (*Mémorial A n° 103, 14 juin 2006*) 180

2.6. Programmes de formation pour coordinateurs de sécurité et santé chantier

23 juillet 2018. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les programmes de formation pour coordinateurs de sécurité et de santé tels que prévus par l'article 2 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation appropriée par rapport aux activités de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles. (*Mémorial B n° 2189, 21 août 2018*) 183

2.7. Chantiers de construction temporaires ou mobiles

27 juin 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles (*Mémorial A n° 122, 21 août 2008*) 189

2.8. Systèmes d'extraction ou d'épuration des fumoirs

27 novembre 2013. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les caractéristiques techniques et les modalités de conception des systèmes d'extraction ou d'épuration des fumoirs dans les débits de boissons et dans les locaux à usage collectif des établissements d'hébergement (*Mémorial A n° 204, 29 novembre 2013*) 196

3. Risques spécifiques

3.1. Exposition à l'amiante

15 juillet 1988. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail (*Mémorial A n° 40, 30 juillet 1988*) 197

3.2. Agents biologiques

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*) 203

3.3. Manutention manuelle de charges

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*) 217

3.4. Équipements à écran de visualisation

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*) 218

3.5. Radioprotection (rayonnements ionisants)

1^{er} août 2019. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la radioprotection. (*Mémorial A n° 528, 5 août 2019*) 220

3.6. Agents cancérigènes ou mutagènes

14 novembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail (*Mémorial A n° 235, 23 novembre 2016; Rect. Mémorial A n° 248, 8 mars 2017*) 255

3.7. Agents chimiques

14 novembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (*Mémorial A n° 235, 23 novembre 2016; Rect. Mémorial A n° 240, 1^{er} décembre 2016; Rect. Mémorial A n° 247, 8 mars 2017*) 259

3.8. Agents physiques - Vibrations

6 février 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL 1. concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations) 2. portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (*Mémorial A n° 23, 2 mars 2007*) 265

3.9. Agents physiques - Bruit

6 février 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL 1. concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit) 2. portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (*Mémorial A n° 23, 2 mars 2007*) 268

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| 3.10. Rayonnements optiques artificiels et rayonnement solaire | | 5. Services de protection | |
| 26 juillet 2010. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL 1. relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels et rayonnement solaire) 2. portant modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (<i>Mémorial A n° 131, 12 août 2010</i>) | 271 | 5.1. Nombre, catégories, capacités et formations des travailleurs désignés | |
| 3.11. Agents physiques - Champs électromagnétiques | | 9 juin 2006. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – déterminant le nombre suffisant des travailleurs désignés – catégorisant les entreprises dans lesquelles l'employeur peut assumer lui-même la fonction de travailleur désigné – relatif aux capacités des travailleurs désignés – relatif à la formation des travailleurs désignés (<i>Mémorial A n° 102, 14 juin 2006</i>) | 296 |
| 17 mai 2017. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (<i>Mémorial A n° 498, 22 mai 2017</i>) | 280 | 5.2. Programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés | |
| 3.12. Lutte contre la Covid-19 | | 18 juillet 2007. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés tels que prévus par l'article 7 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés (<i>Mémorial A n° 160, 24 août 2007</i>) | 300 |
| 17 avril 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant introduction d'une série de mesures en matière de sécurité et santé au travail dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (<i>Mémorial A n° 304, 17 avril 2020</i>) | 287 | 5.3. Fonctions et formation du conseiller à la sécurité | |
| 4. Services de santé au travail | | 24 décembre 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses. (<i>Mémorial A n° 155, 31 décembre 1999</i>) | 311 |
| 4.1. Médecin du travail | | 5.4. Sujets des formations complémentaires pour travailleurs désignés | |
| 31 janvier 1995. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la formation du médecin du travail (<i>Mémorial A n° 11, 10 février 1995</i>) | 288 | 19 novembre 2018. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les sujets à traiter lors des formations complémentaires pour les différents cycles de formation pour travailleurs désignés tels que prévus par l'article 7 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés. (<i>Mémorial B n° 3507, 23 novembre 2018</i>) | 314 |
| 4.2. Personnel, locaux et équipement | | 6. Représentation du personnel | |
| 2 avril 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif au personnel, aux locaux et à l'équipement des services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 26, 26 avril 1996</i>) | 289 | 6.1. Modalités de formation du délégué à la sécurité | |
| 4.3. Fiche d'examen médical | | 27 septembre 2004. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la fixation des modalités de formation des délégués à la sécurité (<i>Mémorial A n° 172, 22 octobre 2004</i>) | 316 |
| 2 avril 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la fiche d'examen médical à utiliser en médecine du travail (<i>Mémorial A n° 26, 26 avril 1996</i>) | 290 | 7. Établissements classés et Accidents majeurs | |
| 4.4. Périodicité des examens médicaux | | 7.1. Nomenclature et classification des établissements classés | |
| 17 juin 1997. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (<i>Mémorial A n° 47, 7 juillet 1997</i>) | 291 | 10 mai 2012. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés et modifiant – le règlement grand-ducal modifié du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité; – le règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (<i>Mémorial A n° 105, 25 mai 2012</i>) | 317 |
| 4.5. Voie de formation des médecins du travail | | 7.2. Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés | |
| 6 décembre 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL prorogeant de cinq ans la voie de formation des médecins du travail prévue à l'article 11 deuxième tiret de la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 146, 23 décembre 1999</i>) | 293 | 20 juillet 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant la composition, le mode de fonctionnement et les indemnités du comité d'accompagnement en matière d'établissements classés (<i>Mémorial A n° 100, 28 juillet 1999</i>) | 337 |
| 4.6. Rapport d'activité annuel | | | |
| 21 août 2013. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant le modèle du rapport d'activité annuel des services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 161, 6 septembre 2013; Rect. Mémorial A n° 191, 4 novembre 2013</i>) | 294 | | |

7.3. Accidents majeurs

17 juillet 2000. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (*Mémorial A n° 73, 11 août 2000*) 338

28 avril 2017. – LOI concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (*Mémorial A n° 459, 3 mai 2017*)..... 338

7.4. Études des risques et rapports de sécurité

14 septembre 2000. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les études des risques et les rapports de sécurité (*Mémorial A n° 100, 5 octobre 2000*) 339

7.5. Procédure particulière pour certains établissements classés

13 septembre 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés (*Mémorial A n° 205, 3 octobre 2011*)..... 340

8. Organismes de contrôle

8.1. Intervention d'organismes de contrôle

6 mai 1996. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL concernant l'intervention d'organismes de contrôle dans le cadre des compétences et attributions de l'Inspection du travail et des mines (*Mémorial A n° 38, 7 juin 1996*)..... 341

9. Association d'assurance accident

9.1. Procédure de déclaration des accidents

17 décembre 2010. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant la procédure de déclaration des accidents «et des maladies professionnelles» et précisant la prise en charge de certaines prestations par l'assurance accident (*Règlement g.-d. du 5 juillet 2016*) (*Mémorial A n° 245, 28 décembre 2010*) 344

9.2. Prescriptions de prévention des accidents

RÈGLEMENTS édictés par l'A.A.A. en application de l'article 154 du Livre II du Code de la sécurité sociale (*Mémorial A n° 245, 28 décembre 2010*) 345

10. Partenaires sociaux

10.1. Convention relative au harcèlement et à la violence au travail

15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (*Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010*)..... 346

11. Avertissements taxés

11.1. Interdiction de fumer

14 mars 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif aux avertissements taxés et aux consignations en matière d'interdiction de fumer (*Mémorial A n° 38, 20 mars 2007*) 349

JURISPRUDENCE 361

INDEX 951